

# Compte rendu du conseil municipal du 24.09.2018

**Présents** : Fabienne LEROY, Emmanuel TROLONG, Stéphanie ANNE, Martine ADRIEN, Nicolas CRIAUD, Pierre-Emmanuel PHILIBERT Guy BAILLEUL, Jean-Luc HECKEL, Mathieu PILATTE

**Représenté** :

**Absents** :, François LALOUX, Michel BRULETTI

## 1 Nomination du secrétaire de séance

Stéphanie ANNE est nommée secrétaire de séance

## 3. Signature convention d'utilisation du service remplacement et missions temporaires avec le CDG 14

Vu le départ, par voie de mutation, de Madame Pascale BONNEMAINS, secrétaire, à compter du 31 octobre 2018, le conseil municipal après en avoir délibéré, autorise Madame Fabienne LEROY, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire, à signer la convention d'utilisation du service remplacement et missions temporaires avec le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Calvados. En vue d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou d'assurer des missions temporaires ou en cas de vacance d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu.

*Le Centre de Gestion verse aux agents le traitement, le régime indemnitaire, les heures complémentaires et/ou supplémentaires effectuées à la demande de la collectivité et après information immédiate du centre de gestion. L'agent qui n'a pas pu bénéficier de tout ou partie de ses congés annuels, du fait de l'administration, a le droit à une indemnité compensatrice égale à 1/10<sup>ème</sup> de la rémunération brute.*

*La collectivité s'engage à rembourser au Centre de Gestion le traitement brut, le supplément familial de traitement s'il y a lieu, les charges sociales et autres cotisations liées au traitement, le régime indemnitaire et le cas échéant, la rémunération des heures complémentaires et/ou supplémentaires effectuées et toute autre indemnité due au titre de la mission.*

*La collectivité devra, en outre, s'acquitter, de frais de gestion assis sur les montants prévus ci-dessus. Le taux retenu pour le calcul de ces frais de gestion est déterminé chaque année par le conseil d'administration du centre de gestion. A la date de la signature de la présente convention ce taux est de 12%.*

**Adopté par : 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

Durée hebdomadaire du poste :

25h : 9 voix contre

30h : 7 voix pour, 2 voix contre

35h : 2 voix pour, 7 voix contre

Durée du remplacement : 6 mois à compter du 15/10/2018 : 9 voix pour

**La durée hebdomadaire du poste sera donc de 30/35<sup>ème</sup> à compter du 15/10/2018 pour 6 mois .**

## 4. Questions diverses

\***CLECT** : Stéphanie ANNE fait le point sur la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées-Isigny-Omaha Intercom) suite à la réception du compte-rendu de la commission qui a eu lieu le 10/09/2018. Tous les conseils municipaux ont 3 mois pour se prononcer sur son contenu. .

\***PROJET ECOLE** : Fabienne LEROY remet aux conseillers un projet pédagogique concernant le groupe scolaire : « La maison des petits vikings » pour étude.

\***COLOMBARIUM** : l'emplacement initialement prévu n'est plus envisageable car gênant pour le passage des véhicules des pompes funèbres.

Il sera donc implanté dans la partie du cimetière au fond à droite, afin de pouvoir faire également un jardin du souvenir.

**RAPPEL : élections municipales partielles complémentaires :**

**1<sup>er</sup> tour : dimanche 30/09/2018 (ouverture du bureau de vote de 8h à 18h)**

**2d tour : dimanche 07/10/2018 (ouverture du bureau de vote de 8h à 18h)**

**Fin de la séance à 21h00**